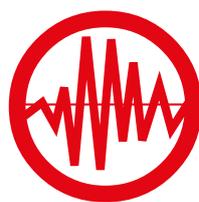


# Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs



## MESURES DE PRÉVENTION ET DE SECOURS

La commune d'OPIO est exposée aux RISQUES MAJEURS suivants :



Feux de forêt



Expansion des crues et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Risques climatiques



Risques technologiques

Édition 2016



COMMUNE D'OPIO  
[www.mairie-opio.fr](http://www.mairie-opio.fr)

# OPIO Poste de commandement et points de regroupement



**1** Poste de commandement  
MAIRIE

**2** Point de regroupement  
En cas de risque inondation  
Salle Polyvalente

**3** Point de regroupement  
En cas de risque majeur incendie  
Ecole primaire





*Mesdames, Messieurs,*

*Notre commune n'est pas à l'abri d'une éventuelle catastrophe naturelle liée aux feux de forêt, à l'expansion des crues et inondations, aux mouvements de terrain, aux séismes, aux risques climatiques et aux risques technologiques. Les intempéries du 3 octobre 2015 en sont un exemple. Soucieux de protéger au mieux nos habitants et conformément aux prescriptions du service interministériel de Défense et de Protection Civile, nous avons réalisé pour vous ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs appelé D.I.C.R.I.M. En complément du DICRIM, la commune s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde afin d'organiser les secours, (consultable en Mairie approuvé en conseil municipal du 9 novembre 2010.)*

*Outil de sensibilisation facile d'accès, simple et pratique, ce guide vous indique les mesures de prévention, les moyens d'alerte, les réflexes et les conduites à tenir afin de préserver votre sécurité ainsi que celle de vos proches.*

*Pour recevoir le SMS d'alerte vous pouvez vous inscrire en Mairie.*

- par téléphone : 04 93 77 23 18*
- par mail : [accueil@mairie-opio.fr](mailto:accueil@mairie-opio.fr)*
- en nous retournant la notice d'information en dernière page .*

*Je vous invite donc à lire attentivement cette brochure et en faire le meilleur usage si nécessaire;  
CE DOCUMENT EST À GARDER À PROXIMITÉ.*

## DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR

### Deux critères caractérisent le risque majeur

#### Une fréquence peu élevée :

L'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes

#### Une énorme gravité :

Il y a de nombreuses victimes, des **dommages importants** aux biens et à l'environnement.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route, guerre ou attentats, émeutes...) non traités dans le DICRIM

### NUMÉROS D'URGENCE

Mairie d'OPIO	: 04 93 77 23 18
Adresse mail	: <a href="mailto:accueil@mairie-opio.fr">accueil@mairie-opio.fr</a>
Police Municipale	: 06 03 70 50 49
Pompiers	: 18
SAMU	: 15 ou 112
Gendarmerie	: 17
Gendarmerie Roquefort les Pins	: 04 93 77 54 55

### L'ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

- Le **Tocsin** prolongé - Les 4 cloches sonnent rapidement durant 5 mn (au début et à la fin de l'alerte)
- Diffusion de messages par **haut-parleur** dans les quartiers
- Envoi de **SMS** pour les habitants inscrits en Mairie

### CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER

Prévoir les équipements minimum

Radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.

### CONSIGNES POUR VOTRE HABITATION

Assurer la sécurité de votre domicile

Lors d'une situation d'urgence, il est nécessaire de sécuriser son habitation, c'est pourquoi les adultes et les enfants en mesure de le faire doivent savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de leur domicile.

<b>EAU</b>	Emplacement du robinet	<input type="text"/>
	Consigne d'arrêt	<input type="text"/>
<b>GAZ</b>	Emplacement du robinet	<input type="text"/>
	Consigne d'arrêt	<input type="text"/>
<b>ELECTRICITE</b>	Emplacement du disjoncteur	<input type="text"/>
	Consigne d'arrêt	<input type="text"/>
	Extincteur	<input type="text"/>

**Utile** : N' hésitez pas à réaliser des dessins, même sommaires, des emplacements de l'alimentation en eau, en gaz....

# LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

METTEZ VOUS À L'ABRI DU DANGER EN SUIVANT LES CONSIGNES DE CE GUIDE



N'allez pas chercher les enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour le secours.



Ecoutez la radio France Bleu Azur 103,8 qui diffusera les informations et les consignes

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES



## Feu de forêt

Fermez les volets, portes et fenêtres. Calfeutrez avec des linges mouillés.



## Expansion des crues et Inondations

Montez à pied dans les étages



## Mouvement de terrain

Eloignez-vous de la zone dangereuse



## Séisme

Abritez-vous sous un meuble solide



## Risques climatiques

Mettez-vous à l'abri



## Risques technologiques

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche





## DÉFINITION DU RISQUE

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu se propage dans des formations forestières sur une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant.

Généralement la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

Trois conditions sont nécessaires à un départ de feu :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle)
- De l'oxygène (vent attise la combustion)
- Un combustible (végétation)

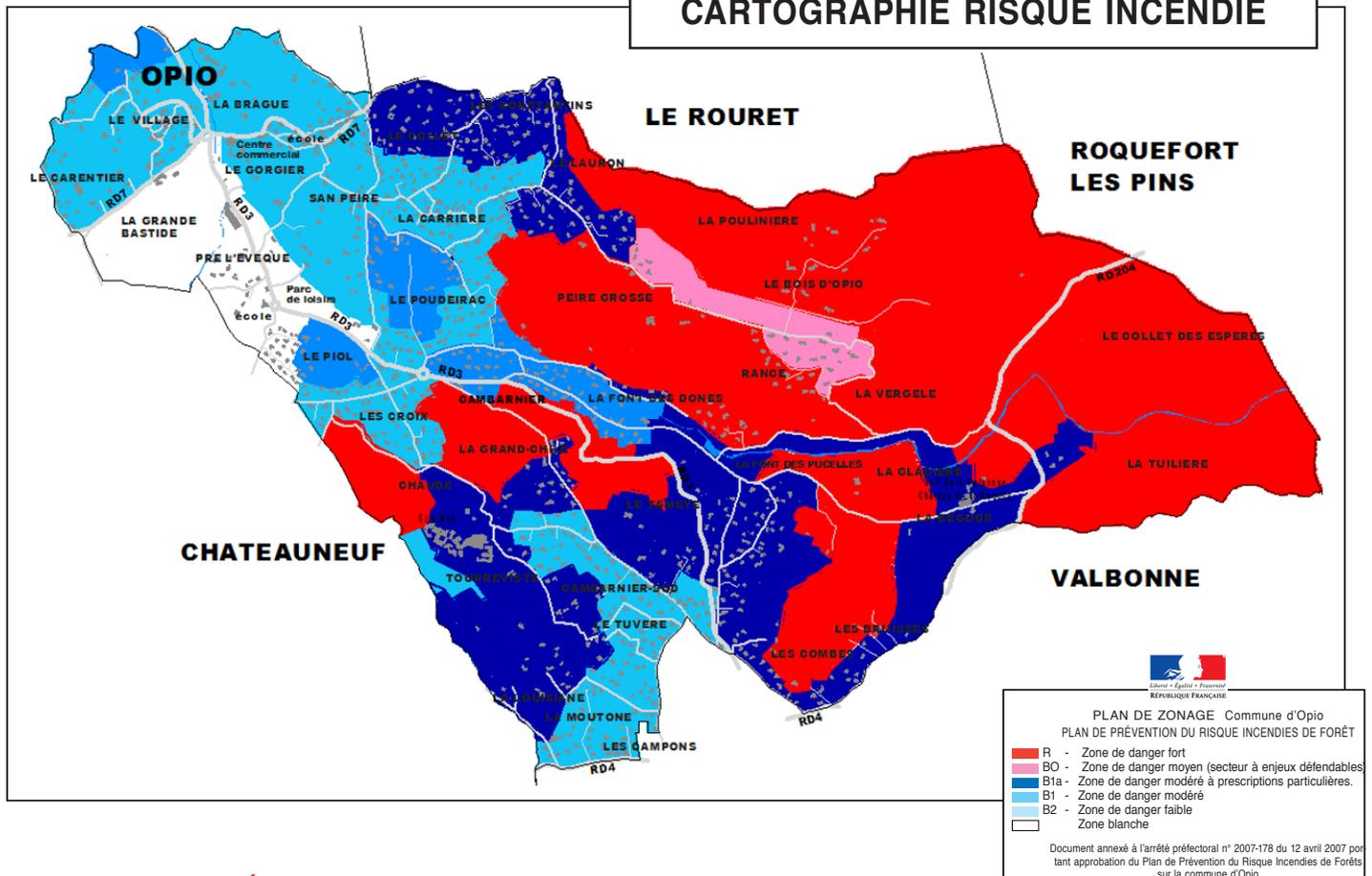
## LES RISQUES D'INCENDIE DANS LA COMMUNE

La forêt recouvre 443 ha soit 50% du territoire communal. Essentiellement des résineux et de la garrigue. L'influence conjuguée du climat et de la végétation crée les conditions propices à l'apparition et au développement des grands incendies. L'urbanisation diffuse constitue un facteur aggravant et accroît les conséquences des sinistres.

En août 1964 les quartiers du Lauron et du Moulin furent menacés, 40 ha ont brûlé.

Entre 1975 et 2005, 17 ha ont été détruits.

## CARTOGRAPHIE RISQUE INCENDIE



## LES MESURES PRÉVENTIVES PRISES DANS LA COMMUNE

Un **PLAN de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF)** est en place sur la commune depuis 2007.

Il a permis l'installation de 112 bornes incendies couvrant toute construction dans un rayon de 150 à 200 m, la création de voies de bouclage et d'aires de retournement.

Il impose également aux propriétaires le débroussaillage suivant :

- 100 m autour des constructions pour les zones rouges et bleues foncées.
- 50 m pour les autres
- 10 m de part et d'autre des voies privées donnant accès aux propriétés.

Le brûlage des déchets verts **est interdit** pour les particuliers, les professionnels et les collectivités selon l'arrêté préfectoral N° 2014-453 chapitre II article 4 à 7.

Seule est autorisée, de 10h à 15h30, hors période rouge (1er juillet au 30 septembre et sur arrêté préfectoral),

l'incinération de déchets issus de la gestion forestière, du débroussaillage obligatoire, ou de la taille des oliviers, mimosas et arbres fruitiers.

Dans tous les cas, ces végétaux doivent impérativement être secs et ne pas être mélangés avec des résidus de tonte ou d'entretien de jardin.

Le brûlage doit être exécuté dans le respect des conditions de sécurité : absence de vent, réserve d'eau à proximité, taille réduite des feux. Un espace de 5 m autour du foyer doit être démuné de toute végétation. Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés au plus tard à 15h30. Le recouvrement par la terre est interdit. Tous les autres déchets doivent être compostés, broyés ou déposés dans la déchetterie de Valbonne **contact service Envinet au 04 92 19 75 00. Inscription préalable et gratuite ouvrant droit à 1,5 tonne par an et par foyer.**



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

### L'INCENDIE APPROCHE



Dégagez les voies d'accès et chemins d'évacuation.  
Arrosez les abords



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.

### L'INCENDIE EST À VOTRE PORTE



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtres.  
Calfeutrez avec des linges mouillés



Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt.  
Ne sortez pas sans ordre des autorités.

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN FEU DE FORÊT

### AVANT : s'organiser et anticiper

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (point d'eau, matériels)
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : se mettre à l'abri

#### si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 depuis un téléphone mobile) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

#### Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- à pied, rechercher un écran (rocher, mur ...)
- ne pas sortir de votre voiture.

#### Une maison bien protégée est le meilleur abri

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : respecter les consignes

- éteindre les foyers résiduels.



## DÉFINITION DU RISQUE

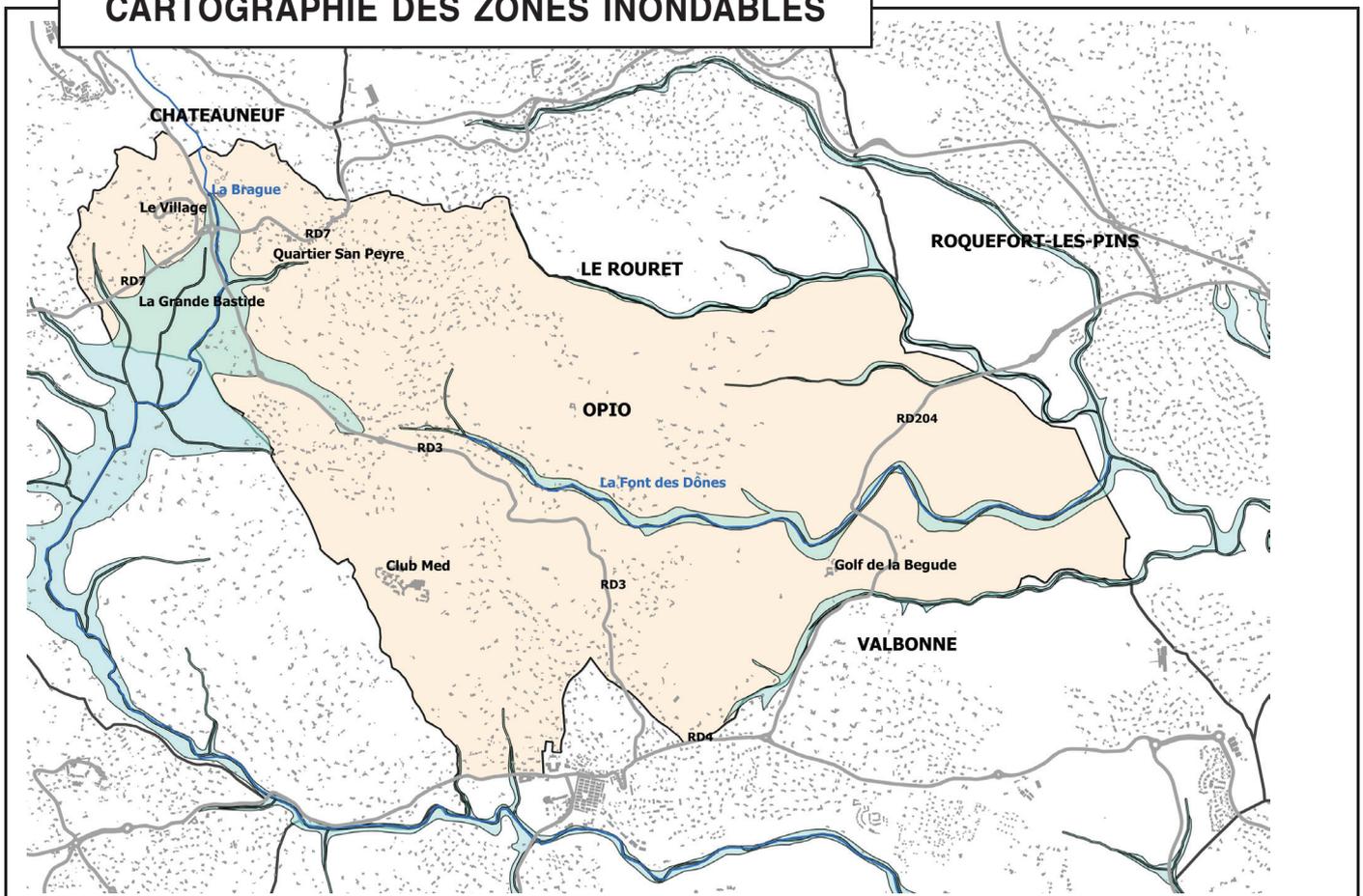
Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation :

- L'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine,
- L'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée
- L'inondation par crue torrentielle liée à des précipitations intenses.

## LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE

La commune est soumise au risque de crues en plaine, de ruissellements urbains et de crues torrentielles : 2 cours d'eau principaux traversent la commune : la Brague et le vallon de la font des Dônes. Sur les berges les habitations peuvent être menacées lors d'une montée rapide des eaux. Le dernier état de catastrophe naturelle de la commune date du 28 octobre 2015.

## CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES



## LES MESURES PRÉVENTIVES PRISES DANS LA COMMUNE

Depuis le 6 février 1989, la commune d'Opio appartient au Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague. Ce syndicat réalise régulièrement un entretien de la Brague et de ses affluents. Les inondations peuvent être fortement aggravées par la création d'embâcles causés par l'accumulation de végétaux arrachés aux berges et de déchets ménagers déposés le long des berges en toute illégalité.

**Il est rappelé que les berges des cours d'eau non domaniaux et des vallons secs sont la propriété des riverains qui restent responsables de leur bon entretien de même que de la protection de leurs biens.**



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,



Fermez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.  
**France Bleu Azur** : 100,7 MHz  
**France Info Cannes** : 105,3 MHz  
**RMC Info Grasse** : 106,8 MHz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UNE INONDATION

### AVANT : S'organiser et anticiper

- mettre hors d'eau meubles et objets précieux : albums photos, documents personnels, factures, matières et produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements,
- amarrer les cuves
- repérer les stationnements hors zone inondable
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT : Se mettre à l'abri

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

### APRÈS : Respecter les consignes

- aérer
- désinfecter à l'eau de javel
- chauffer dès que possible
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.





## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

### EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES



#### PENDANT / à l'intérieur

Abritez vous sous un meuble solide.  
Éloignez-vous des fenêtres



#### PENDANT / à l'extérieur

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur  
le plus proche.



#### APRÈS / à l'intérieur

Fermez gaz et électricité



Éloignez-vous de la zone dangereuse  
Rejoignez le lieu de regroupement.



#### APRÈS / à l'extérieur

Évacuez les bâtiments n'y retournez pas.  
Ne prenez pas l'ascenseur



Respectez les consignes des autorités.

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN MOUVEMENT DE TERRAIN

### AVANT : S'organiser et anticiper

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

### PENDANT : Se mettre à l'abri

#### En cas d'éboulement

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

#### En cas d'effondrement à l'intérieur

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur

#### En cas d'effondrement à l'extérieur

- S'éloigner de la zone dangereuse.

### APRÈS : Respecter les consignes

- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.



## DEFINITION DU RISQUE

Un séisme provient d'un déplacement brutal de la roche. Il se traduit par une vibration du sol. La faille active est la zone où se génère la rupture. Cette rupture peut se propager jusqu'à la surface du sol, on parle alors de « rupture en surface » ou de « rejet ».

## LES RISQUES DE SEISME DANS LA COMMUNE

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la plus soumise au risque sismique de toute la France métropolitaine. Au sein de la région, les Alpes-Maritimes représentent la plus grande surface exposée à l'aléa le plus fort de France métropolitaine. La totalité de la commune est inscrite en zone de sismicité IB (sismicité faible). Il y a eu une secousse tellurique le 21 février 1995 (var-est, alpes maritimes) sans dommage constaté sur le territoire.

## LES MESURES PREVENTIVES PRISES DANS LA COMMUNE

Mise en place d'un PCS avec identification de lieux de regroupements : (voir carte page 2)

- Salle polyvalente
- Ecole primaire

## ADRESSES ET LIENS UTILES

### Le risque sismique

<http://www.prim.net> > dossier risque sismique

### Le zonage sismique en France

<http://www.prim.net> > zonage sismique en France

### Sismicité historique et failles actives en PACA

<http://www.sisfrance.net>

<http://www.azurseisme.com>

Réseaux de surveillance en région PACA

### Réseau sismologique des Alpes

<http://sismalp.obs.ujf-grenoble.fr>

### Sismo des écoles

<http://www.ac-nice.fr/svt/aster/menu.htm>

### Direction Départementale de l'Équipement des Alpes-Maritimes (DDE 06)

<http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr>

### Direction régionale de l'Environnement Paca

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr> > risques naturels > risque sismique

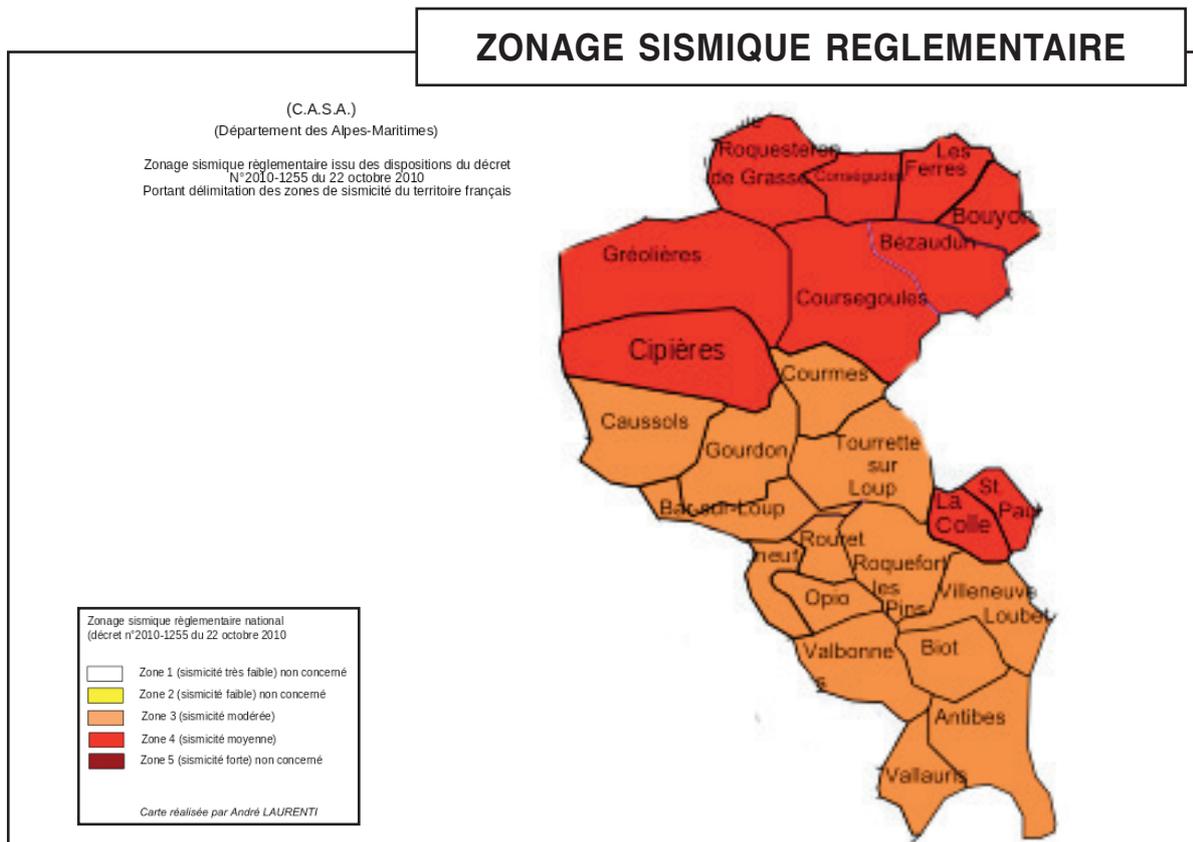
### Bureau central sismologique français

<http://www.seisme.prd.fr>

Pour la construction parasismique, association française du génie parasismique

<http://afps-seisme.org>

## ZONAGE SISMIQUE REGLEMENTAIRE





## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



### PENDANT / à l'intérieur

Abritez vous sous un meuble solide.  
Éloignez-vous des fenêtres



### PENDANT / à l'extérieur

Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



### APRÈS / à l'intérieur

Fermez gaz et électricité



Évacuez les bâtiments  
n'y retournez pas.  
Ne prenez pas l'ascenseur



Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.  
**France Bleu Azur** : 100,7 MHz  
**France Info Cannes** : 105,3 MHz  
**RMC Info Grasse** : 106,8 MHz



### APRÈS / à l'extérieur

Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

**REJOIGNEZ LE LIEU DE REGROUPEMENT**

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN SEISME

### AVANT : S'organiser et anticiper

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et les meubles lourds.

### PENDANT : Rester où on est

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur, dans un angle ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

### APRÈS : Respecter les consignes

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- Si on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (canalisation, table, poutre).



## DEFINITION DU RISQUE

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de neige, de grand froid, de verglas, de grêle ou de canicule. Les phénomènes turbulents correspondent à la combinaison de plusieurs facteurs météorologiques (pluie, vent, grêle, foudre). Ils surviennent essentiellement lors d'épisodes orageux et restent, en général, assez localisés géographiquement.

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement « ordinaires » deviennent extrêmes et ravageurs, particulièrement dans les zones urbanisées. Ils peuvent faire des victimes, désorganiser la vie quotidienne, couper les voies de communication, la distribution d'énergie, etc, et aient un impact important pour la sécurité des personnes

Parfois abusées par leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

## LES DERNIERS EVENEMENTS CLIMATIQUES

La grande tempête du 26 décembre 1999 qui avait touché la France et la région.

Canicule de 2003.

Chutes de neige importantes en février 2010.

## LES MESURES PREVENTIVES PRISES DANS LA COMMUNE

Une carte de vigilance météorologique est établie chaque jour par Météo France. Les phénomènes couverts par cette vigilance sont les vents violents, les orages, les pluies, le grand froid, la canicule les avalanches, la neige et le verglas. L'information est donnée par les médias dès que les plus hauts niveaux d'alerte sont atteints (alerte orange ou rouge).

Ce chapitre peut participer à une meilleure prise de conscience des dangers par la population et l'informer de la conduite à adopter.

## POUR EN SAVOIR PLUS ...

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Site sur les risques majeurs du Ministère de l'environnement.

[www.france.meteofrance.com/vigilance/Accueil](http://www.france.meteofrance.com/vigilance/Accueil)

Site de vigilance météorologique de Météo France

[www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr)

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes.

[www.cypres.org](http://www.cypres.org)

Site d'information sur les risques majeurs en région Provence-Alpes-côte-d'Azur.

## EXEMPLE DE

**Vigilance météorologique**  
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le vendredi 08 janvier 2016 à 16h00  
Validité : jusqu'au samedi 09 janvier 2016 à 16h00

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**

Vent violent	Neige-verglas
Pluie-Inondation	Inondation
Orages	Vagues-submersion
Grand Froid	Avalanches

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère du Développement durable

**VIGICRUES**

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

- [Bison Futé](#)
- [Vigilance en Europe](#)
- [Vigilance sur Twitter](#)



## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtres.



Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

**France Bleu Azur** : 100,7 MHz

**France Info Cannes** : 105,3 MHz

**RMC Info Grasse** : 106,8 MHz



Ne touchez pas les lignes électriques tombées à terre

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE A UN RISQUE CLIMATIQUE

### En cas de neige, verglas, ou de grand froid

#### AVANT

- Consulter les cartes de vigilance de Météo France,
- S'organiser afin de pouvoir demeurer chez soi plusieurs jours.

#### PENDANT

- Éviter de prendre la route,
- Ne pas stationner sous des lignes électriques
- Suivez les consignes des autorités
- Ne pas s'exposer inutilement au grand froid

### En cas de canicule

#### AVANT

- Une surveillance particulière est mise en place pour la canicule avec 4 niveaux d'alerte, le premier étant mis en place tout l'été au niveau de la commune

#### PENDANT

- Limiter les exercices physiques
  - Privilégier les endroits ombragés, se rafraîchir, boire de l'eau.
- Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur. Si à ces symptômes s'ajoutent nausées, maux de tête, somnolence, soif intense, confusion, téléphoner rapidement au centre 15.
- Surveillance particulière pour les nourrissons et les personnes âgées plus sensibles.

### En cas de tempête ou de vents violents

#### AVANT

- Consulter les cartes de vigilance de Météo France.

#### PENDANT

- Ranger les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- Limiter au maximum ses déplacements,
- Ne pas se promener en forêt
- Débrancher les appareils électriques
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.



## DÉFINITION DU RISQUE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et /ou l'environnement.

Il peut s'agir de :

- => L'incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux. Outre les effets des brûlures, les substances présentes peuvent émettre des fumées toxiques asphyxiantes.
- => L'explosion de gaz ou de poussières due à la formation d'un mélange réactif peut avoir des effets mécaniques (du fait du souffle et de l'onde de pression) et/ou thermiques.
- => la dispersion de produits dangereux dans l'air, l'eau ou le sol, toxiques par inhalation, l'ingestion ou les contacts avec la peau.

**ACCIDENTS INDUSTRIELS** : la présence d'industries de la parfumerie et de la chimie dans le bassin Grassois et à Bar sur Loup relève de la réglementation dite "Sévéso seuil bas".

**LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES** (ou risque TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière.

## QUELS SONT LES EFFETS POSSIBLES ?

**Les effets thermiques.** Ils sont liés à une explosion ou à la combustion d'un produit inflammable. Il en résulte des brûlures plus ou moins graves.

**Les effets mécaniques** (blast, bleve). Ils résultent d'une surpression suite à une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Les lésions aux tympans, aux poumons, en sont les conséquences principales.

**Les effets toxiques.** Une fuite de substance toxique (chlore, ammoniac, phosgène, acide, etc.) dans une installation peut, par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, ou par ingestion provoquer de graves lésions. Les effets peuvent être, par exemple, un œdème aigu du poumon, une atteinte du système nerveux ou des brûlures chimiques cutanées ou oculaires.

## LES RISQUES POUR LA COMMUNE

Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières. Les zones exposées au risque TMD sont celles situées à proximité des voies de communication (routes) et des canalisations.

A ce jour aucun incident n'a eu lieu sur le territoire communal.

### Dispositions prises :

- Tonnage limité à 19T uniquement pour desserte locale.

## ADRESSES ET LIENS UTILES

### Le risque industriel

<http://www.prim.net> > dossier risque industriel

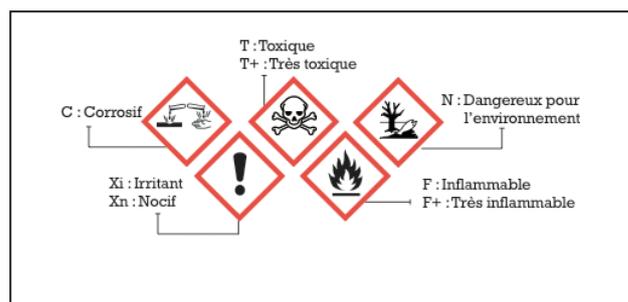
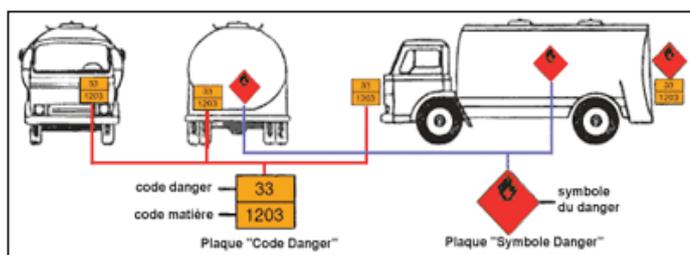
### Ma commune face au risque

<http://www.prim.net> > ma commune face au risque majeur

### Ma commune face au risque

<http://www.paca.drive.gouv.fr>

## RECONNAITRE LE TYPE DE DANGER SUR UN CAMION :





## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes fenêtres et ventilations.  
Eloignez-vous-en.



Ecoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

**France Bleu Azur** : 100,7 MHz

**France Info Cannes** : 105,3 MHz

**RMC Info Grasse** : 106,8 MHz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas

## CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN RISQUE TECHNOLOGIQUE

### AVANT : Savoir identifier

- Un convoi de marchandises dangereuses : en règle générale, les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier les risques générés par les marchandises transportées.

### PENDANT : Se mettre à l'abri

- En cas de fuite de produit, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner ou s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- Ne pas fumer

### APRÈS : respecter les consignes

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir. (Tocsin ou haut-parleurs.)



# Plan familial de mise en sûreté

## PROTÉGEZ VOS PROCHES AVEC LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

Face à une catastrophe majeure vous aurez peu de temps pour réagir et vous serez seul face à la crise avant que n'interviennent les services de secours. La préparation est une responsabilité partagée qui incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer en élaborant son propre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS). Ce plan commence par un recueil des informations disponibles. Créez-le avec vos proches, expliquez leur ce qu'il faut faire et mettez-le en pratique dès que possible pour ne jamais être pris au dépourvu !

## AIDE-MÉMOIRE POUR ÉLABORER LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

### 1/ Gardez le contact avec vos proches

- Choisissez une personne qui n'habite pas dans votre ville. Il s'agit d'une personne à qui, en cas d'urgence, vous, ou un membre de votre famille pourriez téléphoner ou envoyer un courriel et chez qui vous pourriez habiter temporairement. Optez pour une personne qui ne risque pas d'être touchée par la même situation.
- Assurez-vous de bien faire comprendre à cette personne qu'elle constitue votre « point de chute ».
- Faites une liste de ses coordonnées (domicile, bureau, téléphone mobile, courriel) auxquelles auront accès tous les membres de votre famille ainsi que la personne concernée. Si vous avez des enfants, fournissez les coordonnées de cette personne à leurs établissements scolaires. Faites de même pour votre lieu de travail.
- Durant une situation d'urgence, servez-vous le moins possible du téléphone et écoutez vos conversations afin de libérer les lignes pour les personnes qui ont besoin d'aide.
- Il est important d'expliquer aux membres de votre famille qu'en cas de panne téléphonique, il faut s'armer de patience, recomposer régulièrement les numéros ou envoyer un message électronique, si cela est possible. Les lignes téléphoniques sont souvent engorgées en situation d'urgence mais, parfois, les courriels parviennent à leur destinataire.

### 2 / Décidez d'un point de ralliement

- Le fait d'avoir convenu d'un point de ralliement loin de votre domicile vous fera gagner du temps et créera moins de confusion si votre domicile est touché ou si votre voisinage ou votre collectivité sont évacués.
- Pensez aussi à vos animaux de compagnie qui ne sont pas admis dans les abris d'urgence et certains hôtels.

### 3 / Préparez un kit de survie en cas d'urgence

Qu'on vous demande d'évacuer votre domicile ou d'y demeurer temporairement, le fait de disposer de fournitures essentielles sera pour vous et votre famille d'un grand réconfort.

- Préparez un kit de survie en cas d'urgence que vous garderez dans un contenant facile à transporter (fourre-tout ou petite poubelle en plastique) et rangez-le dans un endroit protégé et facile d'accès. Ce kit devrait vous rendre, vous et votre famille, autosuffisants pendant au moins trois jours. Vous disposez probablement de la plupart de ces fournitures à l'heure actuelle.

### 4 / Protégez aussi vos documents importants

Carte d'identité, passeport, livret de famille, certificats de naissance et de mariage, permis divers (voiture, bateau, chasse, pêche...), diplôme, carte grise, police d'assurance, impôts, titre de propriété, procuration, testament, relevés bancaires...

Faites-en des copies et conservez-les dans un endroit sûr.

# NOTICE D'INFORMATION

## Coupon à retourner en Mairie pour inscription

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

N° de téléphone portable (de préférence) :

.....



## Exemple SMS



**Les données nécessaires à l'envoi des SMS sont strictement internes à la Mairie et ne serviront uniquement aux alertes.**

**La Mairie ne peut être responsable d'une indisponibilité des réseaux de télécommunications ou autre empêchant le bon fonctionnement de l'envoi des SMS.**